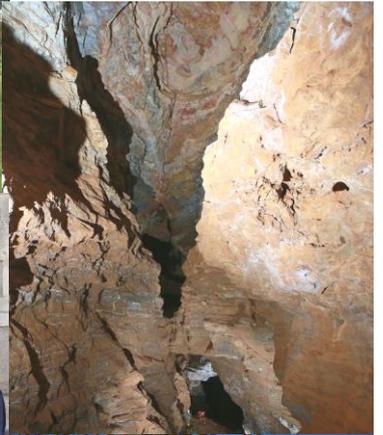




BULLETIN 54
JANVIER 2022

Le Tri M I E R S triel

R
E
T
R
O



2
0
2
1

Sommaire

Collectivités	P 4	Informations communales	P 25
Travaux du conseil municipal	P 7	Vie de nos associations	P 29



Cette année, le recensement se déroule du jeudi 20 janvier au samedi 19 février
Le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution
de la population de la France

L'Insee fournit ainsi des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail, etc.

Nous avons recruté **Véronique Bouny** comme agent recenseur. Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. L'agent recenseur se présentera chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, l'agent recenseur leur distribue les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Le recensement de la population respecte le Règlement Général sur la Protection des Données ([RGPD](#)) Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.

Merci de réserver votre meilleur accueil à Véronique !

État civil 2021

Naissances



Jorys Viaules, le 27 janvier chez Liza Laporte et Rémy Viaules
Pablo Platin Pinzon, le 11 juin à Tulle de Zélie Oberlie et d'Andres Platin Pinzon
Caleb Ringuet, le 13 juillet chez Maxime Ringuet et Lucie Eychenne
Elioth Saez, le 8 août chez Cédric Saez et Elodie Hirth

Mariages

Le 27 mars d'Amélie Grand et Maxime Clédel
Le 3 juillet de Benjamin Lescole et Ioana Brînzei
Le 21 août de Christèle Galinon et Christian Boudsocq
Le 4 septembre de Suzanne Coudrieau et Richard Morisse
Le 16 septembre de Clarisse Huchet et Thimotée Durieu du Pradel



PACS

Jeanne Aubert et Christophe Boris le 27 mars
Loïc Brel et Aude Barrière le 22 mai

Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur !

Décès



Marianne Chuc le 10 avril	Odette Bonnet, le 12 août
Fabienne Richy le 18 mai	Marc Renaux, le 2 octobre
Eliane Pouzalgues le 26 juin	André Izorches, le 22 décembre
Monique Gersoule le 29 juin	Marie-Jo Brosseau, le 24 décembre
Gérard Zingg, le 27 juillet	

Toutes nos condoléances aux familles



L'année 2022 inaugure pour Miers une période de travaux

- **Nos projets se concrétisent**

La nouvelle station d'épuration sera opérationnelle au printemps. Nous serons enfin soulagés de ne plus polluer. Après l'été, débiteront la construction du commerce boulangerie/multiservices et la rénovation énergétique de l'école et des logements. Enfin, le projet d'aménagement du cœur de village avance et nous aurons le plaisir de vous le présenter. La première phase concerne la traversée du bourg de l'école au bar-restaurant, la mise en accessibilité de la mairie, l'aménagement de la place et de l'espace devant l'église. Nous ne manquerons pas de vous consulter afin d'opérer des choix sur les matériaux et différentes options possibles. L'objectif est de faciliter et de sécuriser le cheminement piétonnier tout en proposant des parkings et plus généralement de rendre notre village plus agréable.

Tous ces projets sont de nécessaires investissements qui nous ont amenés à solliciter des subventions auprès des différentes collectivités (Cauvaldor, Département, Région, État et Union européenne) ; celles-ci nous accompagnent financièrement, mais aussi grâce à l'expertise de leurs services.

- **Une commune ouverte**

Un meilleur réseau de communication : nous devrions être bientôt satisfaits de la connexion et de la téléphonie mobile grâce aux différentes techniques mises en place : la fibre pour toutes les maisons et le pylône qui va permettre aux usagers des quatre principaux opérateurs de communiquer aisément.

Nos deux établissements bars et restaurants reprennent leur activité en ce mois de janvier ! Lieux de rencontres, ils vont nous permettre d'organiser à nouveau des animations ou soirées qui nous manquent tant.

S'adapter : c'est une qualité indispensable dans la période que nous vivons. La crise sanitaire nous amène à des contraintes jusqu'alors inconnues, à vivre des situations nouvelles, mais aussi à accueillir des personnes attirées par la ruralité.

Protégeons-nous, mais soyons optimistes ! Le virus semble faire évoluer nos aspirations : recherche d'un travail épanouissant, lutte contre la surconsommation, attachement aux productions locales, ce sont de belles valeurs !

Ces valeurs doivent nous accompagner et nous épanouir en 2022 !

L'ensemble du Conseil municipal se joint à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux !

Caroline Mey

Objets trouvés



A la fête d'Halloween, ce blouson enfant



A l'arrêt de bus du collègue, ce sac de sports

Collectivités

Caroline Mey-Fau et Alfred Mathieu Terlizzi
Conseillers départementaux du canton de Gramat

Martine Michaux et Didier Neveu, remplaçants



Nous travaillons actuellement à la préparation de la feuille de route pour **construire notre projet de mandat en lien avec les trois piliers de notre campagne (solidarité et développement territoriaux, participation citoyenne)**. Au niveau du canton, avec Martine Michaux et Didier Neveu, nous avons créé des groupes de travail composés de volontaires sur la mobilité, la santé, la création d'une recyclerie et la communication. Nous allons organiser des réunions avec les élus et des rencontres avec les citoyens. D'ores et déjà, nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer sur le terrain.

Nous tenons des permanences le 1^{er} samedi du mois à Gramat (salle de l'ancienne bibliothèque) de 10 à 12h Prochaines permanences samedi 8 janvier ; 5 février et 5 mars.

L'ÉDUCATION, une priorité

Notre département compte **20 collèges publics qui accueillent près de 6000 élèves**. Notre collectivité investit **3 756€ par collégien**. Pour l'exercice 2022, nous avons voté **66 672€ de dotations principales de fonctionnement pour le collège de Gramat**.

En matière de **restauration scolaire**, ce sont plus d'**1 million de repas** qui sont fabriqués chaque année, dont 270 000 pour les écoles. Nous voulons rappeler l'importance que nous accordons à **l'approvisionnement en produits locaux de qualité**. Cela fait plusieurs années que nous œuvrons ensemble sur ce projet. Cette volonté s'inscrit dans un contexte réglementaire spécifique, la loi *Egalim* (loi pour une alimentation saine, durable et accessible à tous) qui fixe des objectifs en matière de qualité des denrées, mais le critère d'origine n'a pas été retenu par la loi.

Or, **l'ambition du Département est d'aller plus loin que la loi en s'appuyant sur des productions de proximité**.

Pour cela, nous allons donc agir en renforçant les **moyens financiers** consacrés par les collèges à l'achat local avec un fonds de 100 000 euros et en **élaborant une charte définissant les critères lotois d'un produit local et de qualité**. Nous travaillons aussi, au sein même du collège de Gramat, avec les élèves, sur la **lutte contre le gaspillage**.

ENVIRONNEMENT

Après 18 mois de mise en œuvre du dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules électriques et hybrides rechargeables, le succès auprès de la population lotoise est indéniable. **Près de 3000 dossiers** d'aide ont pu être attribués sur l'ensemble du département. Les achats datant de 2021 peuvent prétendre à l'aide jusqu'au 30 juin 2022.

Un nouveau dispositif permettant d'économiser l'énergie sera bientôt proposé.

POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

Nous avons fait du maintien à domicile un axe fort de notre politique en faveur des personnes âgées et handicapées.

Soulignant l'engagement de notre collectivité, les tarifs horaires des services à domicile sont arrêtés par le Département et se situent dans une fourchette haute au niveau national (plus de 22 € dans le Lot, contre 19 € en moyenne). Une remarquable création du Département, en 2010, alors que le secteur de l'aide à domicile traversait une grave crise, **Lot Aide à Domicile** a porté depuis des dispositifs innovants, notamment pour renforcer

l'attractivité des métiers et, en dernier lieu, l'acquisition de 320 voitures de fonction pour ses aides à domicile. Après avoir voté fin 2020 une enveloppe exceptionnelle de 230 000 € pour financer une prime Covid pour les **salariés** ; nous nous mobilisons afin de valoriser prochainement leurs salaires.

Nous restons à votre écoute !



*A Issendolus,
le 7 décembre, lors de la
1^{re} réunion cantonale, les
conseillers départementaux
ont présenté aux maires
les décisions prises à
l'Assemblée et les actions
menées sur le territoire.*



**Votre sourire, à la fois notre
récompense et notre ambition.**

Maintien à domicile

Portage de repas

Services ménagers

Jardinage et petit bricolage

Lot Aide à Domicile

Lot Aide à Domicile poursuit ses missions d'accompagnement du public tout en renforçant son objectif de professionnalisation.

Avec ses 29 points d'accueil dans le Lot, et les visites à domicile réalisées par les responsables de secteur, les services de Lot Aide à Domicile fonctionnent 7 jours sur 7, de 7h à 21h. Les aides à domicile réalisant le plus de kilomètres dans l'année sont équipées d'un véhicule de fonction pour intervenir chez vous.

Face à une difficulté passagère ou durable, l'intervenant(e) à domicile vous apporte une aide à l'entretien de votre logement, à la réalisation de tâches quotidiennes telles que les déplacements, la préparation des repas, l'hygiène, ...

Lot Aide à Domicile assure également la **livraison de repas à domicile** et réalise des travaux de **jardinage et petit bricolage** chez vous. Renseignez-vous !

Pour tout contact :

Appel gratuit 0 805 69 69 46

www.lotaideadomicile.com

lad@epl-lad.org

La communauté de communes œuvre pour préserver notre environnement et protéger notre santé !

L'objectif du PCAET : atténuer le changement climatique et s'adapter aux conséquences

La Communauté de communes Cauvaldor a lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour se doter d'un outil opérationnel pour relever les enjeux de la transition écologique et solidaire.

L'élaboration du PCAET est une démarche collective dont les finalités premières sont la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air en :

- ➔ Réduisant les émissions de GES du territoire (volet « atténuation ») ;
- ➔ Adaptant le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

Une démarche collaborative pour construire un projet commun

La concertation des parties prenantes, et notamment des citoyens, est un axe fort de la démarche. Le dispositif *Écoutes Citoyennes* réunit des citoyens volontaires, formés et accompagnés pour recueillir des témoignages d'habitants diversifiés et de qualité. Il s'agit de mieux comprendre :

- ➔ La perception qu'ils ont de l'avenir de leur territoire au regard de ces enjeux de société ;
- ➔ Les postures et les actes qu'ils posent aujourd'hui dans leur vie quotidienne ;
- ➔ Les potentiels de mise en œuvre d'actions citoyennes, autant à l'échelle individuelle que **Mise en place de l'option santé au Lycée de Saint-Céré**

Parce que pour chaque jeune, une vocation de médecin peut se dessiner, les élus ont décidé de soutenir la création d'une option santé dans le lycée du territoire

Une volonté de nos élus : offrir l'égalité des chances En partenariat avec le lycée Jean Lurçat, cette nouvelle formation initiée par Cauvaldor s'inscrit dans une démarche d'égalité des chances. La volonté des élus est d'offrir aux jeunes des zones rurales la possibilité d'ambitionner une carrière médicale avec, pourquoi pas, le projet de s'installer sur notre territoire à l'issue de leur cursus. En plus d'aider nos lycéens, c'est une démarche qui s'inscrit dans la volonté d'améliorer l'accès aux soins et l'accompagnement médico-social de tous.

3 h par semaine pour se préparer au cursus PASS

Franchir le cap de la première année de médecine est une étape très difficile : seulement 10% des élèves réussissent, en ayant souvent suivi une année de préparation onéreuse. Pour augmenter les chances de réussite des jeunes du territoire qui souhaitent se lancer dans ce type d'étude, Cauvaldor soutient une nouvelle formation, qui elle, est gratuite : l'option santé au Lycée Jean Lurçat de Saint-Céré.

SIVU l'Etoile

Pour cette année scolaire 2021/2022, 133 élèves sont scolarisés sur le RPI Alviçnac-Miers-Rocamadour. L'ouverture de la sixième classe à la dernière rentrée a permis d'alléger le nombre d'élèves par classe et d'améliorer les conditions d'enseignement aussi bien pour les élèves que pour les enseignantes.

Les effectifs par classe sont les suivants :

- Maternelle : Alvignac Petite section : 23
Moyenne et grande section : 23
- Primaire : Miers Cours préparatoire : 17
- Primaire : Alvignac CE1 : 23
- Primaire : Rocamadour CE2/CM1 : 23
CM1/CM2 : 24

En attendant l'ouverture du restaurant du village, les élèves scolarisés sur notre commune prennent toujours leur repas à la salle communale. Ils sont fournis par l'ITE du Pech de Gourbière. L'encadrement est assuré par Andy Cave et Céline Mathieu qui, en plus a été embauchée en tant qu'accompagnatrice pour le transport scolaire.

En ce début d'année scolaire, les élèves des différents pôles ont suivi différentes activités suivant leurs niveaux respectifs, à savoir, des sorties piscines, la semaine du goût, la fête de la science à Gramat, découverte de l'art contemporain à Souillac, activité autour du jus de pommes, spectacle au théâtre de l'Usine à Saint-Céré, sensibilisation à l'occitan pour les maternelles.

Durant les vacances scolaires d'été, les travaux demandés par les enseignantes ont été réalisés sur les différents pôles et des équipements pour améliorer l'apprentissage scolaire des enfants ont été financés par le Sivu scolaire.

SIVU Miers-Alvignac

Une nouvelle dynamique à la Source !



- La société Alvina est prête à démarrer son activité. La plate-forme de conditionnement est opérationnelle. L'embouteillage est prévu à une cadence de 1 500 bouteilles par heure. Les bouteilles seront fabriquées à base de canne à sucre, 100 % biodégradables et compostables ; une première ! Le programme de rééquilibrage naturel du transit porte sur une cure ultra-concentrée en minéraux et oligo-éléments de 21 jours par des livraisons de bouteilles à domicile. <https://eau-alvina.fr/>

- Au fil de l'eau a changé de gérants : à partir de fin janvier, Léana Stephens et Clément Delfaure proposeront une restauration semi-gastronomique.

Les élus du SIVU œuvrent pour entretenir et animer le site en partenariat avec des associations. Leur objectif est bien de le préserver, tout en conservant son attractivité.

Travaux du conseil municipal : extraits de comptes-rendus

Conseil municipal du 28 janvier 2021

Choix des luminaires éclairage public secteur cimetière

Deux choix sont possibles concernant les luminaires d'éclairage public :

-Philips : 855 euros la lampe -Stylage : 864 euros la lampe

Le Parc naturel sera sollicité afin d'être conseillé sur la nature des lumières à mettre. Le but étant d'éviter la pollution lumineuse et de ne pas gêner notamment les insectes. *Le conseil choisit à l'unanimité le modèle Stylage.*

Validation dossier DETR 80 % rénovation énergétique dans le cadre du plan de relance

L'État propose de financer à 80 % les travaux du bâtiment de l'école (rénovation énergétique, aménagement et réfection de 2 logements, installation de sanitaires au rez de chaussée) pour un montant de 169 000 euros. *Le dossier DETR à 80 % pour la rénovation énergétique dans le cadre du plan de relance a été adopté à l'unanimité.*

Conseil municipal du 25 février 2021

Point supplémentaire à l'ordre du jour

L'appel d'offres concernant la vente d'herbe des parcelles AP 91, AP 287 et AP 293 n'a reçu qu'une seule proposition. Elle émane de M. Olivier Genries pour la somme de 120 €.

La vente d'herbe est donc attribuée à la majorité (une abstention) à M. Olivier Genries pour un montant de 120€ concernant la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022.

Validation devis éclairage public quartier cimetière Madame la maire rappelle le projet de d'éclairage public lié à la sécurisation et au renforcement dissimulé BT dans les secteurs du cimetière et d'Estayrie dont la participation communale s'élève à 22 007€. Le conseil regrette le manque de réunions de chantiers avec l'entreprise. Les travaux seront finalisés ce printemps. *Le projet est approuvé à l'unanimité.*

Action sociale et prévoyance concernant les agents communaux : la Commune est dans l'obligation de

participer à l'action sociale et de la prévoyance concernant ses agents communaux. Elle propose de réfléchir sur le montant de la cotisation par agent pour le maintien de salaire et le budget à prévoir ainsi que la nature de l'action sociale à mettre en place. La participation de l'action sociale par des bons cadeaux ou des paniers gourmands est actée ; *la participation au maintien de salaire d'un montant de 8€, pour les agents communaux travaillant pour la commune pour un nombre d'heures suffisant a été votée à l'unanimité.*

Demande d'acquisition de chemin : Monsieur Benoit Laville souhaite acquérir le chemin d'exploitation qui traverse sa propriété. Le chemin n'est plus entretenu par la Commune, et ne dessert pas d'autres propriétés. Prix de vente du chemin : 0,50 centimes d'euros le mètre linéaire. Le bornage du chemin reste au frais de l'acquéreur. Une enquête publique est à envisager. *Vote de principe pour la vente et à l'unanimité pour le prix de vente (0,50 c par mètre linéaire), Monsieur Benoit Laville ayant quitté la salle durant le vote.*

Lutte frelons asiatiques Madame la maire propose de participer au financement des destructions des nids des frelons asiatiques sur la Commune. En effet, ces insectes sont dangereux et de plus, nuisent aux ruches. Toutes les communes devraient prendre des mesures afin de diminuer leur impact. Elle propose que la municipalité finance 50% de la facture d'une intervention pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques à la hauteur d'une fois par an et par foyer. L'objectif est de sensibiliser et soutenir la lutte contre ces insectes. *Le conseil vote à l'unanimité.*

Conseil municipal du 11 mars 2021

Compte administratif budget communal Madame la Maire présente le compte administratif communal de l'année 2020. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Maire se retire au moment du vote. Madame Marie-Pierre Cassabois, désignée présidente de séance, demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote. *Le compte administratif dressé par Mme la Maire est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

Section de fonctionnement	
montant dépenses	310 670.46
montant recettes	384 246.84
résultat de l'exercice	73 576.38
reprise excédent antérieur	160 140.88
résultat cumulé	233 717.26
Section investissement	
montant dépenses	53 555.74
montant recettes	25 259.85
résultat de l'exercice	-28 295.89
reprise du déficit antérieur	-1 184.52
résultat cumulé	-29 480.41

Le compte de gestion dressé par Monsieur Lagarrigue, receveur municipal, dont les montants sont identiques au compte administratif dressé par Madame la Maire, n'appelant ni observation ni réserve, est également *approuvé à l'unanimité.*

Affectation des résultats budget communal 2020 Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif communal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 233 717.26 €.

Que le besoin de financement de la section d'investissement est de	
Solde d'exécution d'investissement	29 480.41
Solde des restes à réaliser	18 100.00
Affecte au BP 2020 en réserves au compte 1068 de la section investissement	47 580.41
Et au compte 002 section de fonctionnement en recettes	186 136.85

Nouvelle répartition de la contribution au SIVU Miers-Alvignac : Madame la Maire rappelle que la répartition de la contribution au SIVU Miers-Alvignac a été actée en 1989 avec une participation communale au prorata de la population des deux communes.

Sur proposition de la commune d'Alvignac et par solidarité, un changement en 2012 a été effectué avec une participation communale à hauteur de 30% pour Miers et 70% pour Alvignac.

Les gros travaux étant réalisés et l'emprunt se finissant cette année, Madame la Maire propose de revenir à la répartition initiale : soit 40 % pour Miers et 60% pour Alvignac.

Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le retour à la répartition initiale.

Transfert de produits taxes foncières au SIVU Miers-Alvignac

Madame la maire propose de verser la partie communale de la taxe foncière du restaurant de la Source au SIVU. La partie communale de la société Alvina sera également reversée par la commune d'Alvignac au SIVU.

Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité pour le transfert de la partie communale de la taxe foncière du restaurant de la source au SIVU.

Validation projet adressage

Madame la Maire rappelle l'importance du projet adressage pour notre commune. Une meilleure identification des rues ou routes, avec panneaux et numéros pour les maisons, est primordiale pour l'intervention des secours et des livraisons. Une consultation de la population a été réalisée durant le mois de février.

Mme la Maire énumère les différentes propositions.

Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité la validation du projet adressage.

Conseil municipal du 29 avril 2021

Approbation du Pacte de gouvernance de Cauvaldor Madame la Maire rappelle la visite de Monsieur Geoffrey Cros, élu communautaire, délégué à la gouvernance de Cauvaldor, lors du conseil municipal du 28 janvier 2021. Monsieur Cros avait été invité pour présenter la nouvelle méthode de gouvernance et répondre toutes les questions que le conseil pouvait se poser.

Madame la Maire présente le pacte de gouvernance de Cauvaldor avec ses différents points :

- Principes de la coopération intercommunale
- Le territoire, sa construction
- Les instances : rôle et fonctionnement
- Boîte à outils et perspectives de la mandature.

Le conseil après délibération décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne, tel qu'annexé à la présente délibération.

- d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Choix du maître-d'œuvre pour travaux de rénovation énergétique de l'école et logement La notification de la prise en charge à 80% par l'Etat dans le cadre du plan France relance est arrivée. Une consultation de maître d'œuvre a été organisée. Deux bureaux d'études ont répondu : 4M et Arkhidéa. Après la projection des deux devis, il en ressort que l'entreprise 4M fait l'offre la moins chère. Madame la Maire propose d'accepter la maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études de l'entreprise 4M, après validation par le SDAIL, organisme départemental qui accompagne les communes. *Le conseil décide, sous réserve de prestation équivalente, à la majorité (7 pour, 4 abstentions) d'accepter la maîtrise d'œuvre de 4M.*

Sécurisation et enfouissement lignes : route de Thégra L'enfouissement de câbles électriques sur la route de Thégra aura lieu en fin d'année soit en décembre 2021, avec changement de l'éclairage public. Coût total du projet : 76 100 €. La FDEL prend en charge à la hauteur de 70 % soit 70 160 €. La participation de la commune s'élève à la hauteur de 30 % soit 5 940 €. *Le conseil après débat, accepte un vote de principe à l'unanimité. Il propose de profiter de ses travaux d'enfouissement pour enfouir le réseau Télécom, cette demande sera étudiée lors de la commission travaux.*

Renouvellement contrat emploi aidé Madame la Maire rappelle qu'un agent technique est en contrat aidé de 20 heures/semaine, depuis 2 ans et que ce contrat arrive à échéance début juin 2021. Elle souligne la bonne entente dans l'équipe et le besoin de ces 20 heures (24 heures l'été et 16 heures l'hiver) pour effectuer toutes les tâches. Cap Emploi qui gère ce contrat a informé qu'un renouvellement de contrat aidé avec une aide à la hauteur de 80 % peut avoir lieu durant 9 mois. *Après débat, le conseil se prononce à 10 pour, 1 contre le renouvellement du contrat aidé de Franck Espalieu. Il décide de ne pas modifier le nombre d'heures.*

Réactualisation taux Taxes communales Suite à la réforme de la taxe d'habitation qui exonère en 2021 80% des contribuables, les ressources communales sont garanties par le transfert à la commune de la part départementale de la taxe foncière bâtie et la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage qui est calculé en 2021 et figé pour les années suivantes. Aussi, pour notre commune, le taux de référence 2021 de la taxe foncière bâtie est désormais de 45,26 % (taux communal de 21,80% + taux départemental de 23,46 %) avec un coefficient correcteur d'équilibrage de 0,757177. *Le conseil après débat, vote à l'unanimité les nouvelles répartitions des taux de Taxes communales.*

Conseil municipal du 27 mai 2021

Demande de subvention de l'agence Adour-Garonne pour la station d'assainissement Madame la Maire rappelle au conseil municipal que l'étude relative à la réalisation de la nouvelle station du Bourg a été finalisée par le Bureau d'études Dejante. Le coût de l'opération figurant dans le dossier PROJET est estimé à 274 500 € HT. Elle propose de valider le projet tel qu'il a été établi. Madame la Maire informe le conseil municipal que

L'Agence de l'eau Adour-Garonne est susceptible d'aider financièrement cette opération. Après avoir mûrement délibéré, **le conseil municipal à l'unanimité**

- Valide le projet tel qu'il lui est présenté,
- Sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Sollicite l'accord de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, pour démarrer les travaux sans attendre les décisions d'attribution de subvention,
- Autorise Madame la Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du projet.

Demande de subvention Région aménagement espace public

Madame la Maire expose au conseil municipal, le projet d'aménagement du plateau scolaire afin de permettre la cohabitation entre les espaces :

- un espace dédié pour la pétanque,
- un espace dédié aux enfants et à l'activité sportive scolaire pour les enfants.

Elle propose au conseil municipal de faire une demande de subvention de 25 % sur un projet de 17 000 €. **Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la demande de subvention pour réaliser les travaux d'aménagement au plateau scolaire.**

Conseil municipal du 24 juin 2021

Vente de parcelle communale AP 414

Madame la Maire expose au conseil municipal la demande de Monsieur Lessard d'obtenir la parcelle communale AP 414. Cette parcelle se situe entre son restaurant et la terrasse de celui-ci, (vestige d'une ruelle entre l'ancienne bâtisse située à la place de la terrasse et le bâtiment du restaurant).

Madame la Maire demande l'accord au conseil pour vendre cette parcelle et de statuer sur un prix de vente. Après délibération, le conseil municipal, **accepte la vente de la parcelle AP 414 à Monsieur Lessard, au prix total de 15 €, à l'unanimité.**

Le conseil **donne tout pouvoir à Madame la Maire** pour signer tout acte concernant la vente.

Don de parcelle à la commune

Madame la Maire informe le conseil municipal le souhait de Mesdames Bézamat Béatrice et Bentejac Dominique de nous abandonner la parcelle AP 143 leur appartenant située dans le bourg.

Madame la Maire précise que si le conseil accepte le don de parcelle, les frais de géomètre seront à la charge de la commune. Cette parcelle est déjà historiquement entretenue par la Commune.

Après délibération, le conseil **à l'unanimité, accepte l'abandon de la parcelle AP 143 de Mesdames Bézamat Béatrice et Bentejac Dominique.**

Modification tarifaire du service assainissement

Madame la Maire demande à Marie-Pierre Cassaboïs, 1^{ère} adjointe, d'exposer les modifications tarifaires du service assainissement.

Marie-Pierre Cassaboïs rappelle que la modification de la redevance a été vue lors du conseil municipal du 25 novembre 2020 et appelle des précisions. Pour l'année 2021, les tarifs ont été fixés comme suit :

- Abonnement annuel (part fixe) : 95,520€ HT
- Prix au m³ : 1,194 € HT
- Redevance de modernisation du réseau par m³ : 0,250€ HT

La facturation s'effectuera en deux temps, la part fixe en juin et la part consommation et redevance de modernisation du réseau en novembre. Après délibération, le conseil **vote à l'unanimité la modification tarifaire du service assainissement.**

Conseil municipal du 29 juillet 2021

Demande d'acquisition d'une parcelle communale. Madame la Maire expose au conseil la demande d'un administré. Monsieur Jamin souhaite acquérir une partie de la parcelle communale qui se situe devant sa grange à Barrières. Les frais de géomètre pour le bornage sont à la charge de l'acquéreur. Madame la Maire propose de céder une partie de la parcelle pour 5€ le mètre carré. Après délibération, **le conseil municipal accepte à l'unanimité de vendre une partie de la parcelle à Monsieur Jamin** au prix de 5 € le mètre carré.

Don d'une parcelle à la commune Madame la Maire informe le conseil municipal le souhait des héritiers d'Etienne Vours, Messieurs Bernard Vours et Jean-Jacques Vours et Madame Geneviève Vours, épouse Descargues, de faire un abandon perpétuel de la parcelle AP 329 à la commune, celle parcelle ayant été oubliée lors de la succession et de la vente. Après délibération, **le conseil accepte à l'unanimité l'abandon de la parcelle AP 329 de Messieurs Bernard et Jean-Jacques Vours et Madame Geneviève Vours, épouse Descargues.**

Convention portant création d'un groupement de commandes pour un WIFI territorial Madame la Maire rappelle que depuis 2018, le syndicat mixte Lot numérique a installé un réseau de 96 bornes de WIFI public dans 80 communes. Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés. C'est également un outil d'information locale et d'analyse touristique. Les bornes ont été installées dans la cadre d'un marché d'une durée de 4 ans attribué à la société QOS Télécom. Le syndicat a pris en charge l'acquisition et l'installation d'une borne par commune (867,24 € HT). L'abonnement pour le fonctionnement (263 € HT) est à la charge de la commune, ainsi que l'achat de bornes supplémentaires. Afin que les communes puissent continuer à

financer directement le fonctionnement des bornes tout en ayant recours au même opérateur, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes. Les coûts (achat de nouvelles bornes et exploitation) seront à la charge de chaque membre du groupement mais les prix seront avantageux grâce au groupement de commandes. Après en avoir délibéré, le **conseil municipal décide à la majorité (1 contre, 9 pour) d'approuver la convention** constitutive de groupement de commandes.

Convention de mise à disposition de borne WIFI Madame la Maire expose, outre la constitution du groupement de commandes, pour que les communes puissent continuer à financer directement le fonctionnement des bornes, il est nécessaire que le syndicat leur mette officiellement les bornes à disposition. Il est donc proposé d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition, tel que présentée en annexe. Celle-ci prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, la commune assumera la responsabilité ainsi que l'amortissement de la ou des bornes installées et pourra confier leur exploitation au prestataire qui sera retenu dans le cadre du nouveau marché. La gestion de l'ensemble du réseau sera toujours assurée par le syndicat à travers le portail de gestion de l'opérateur qui sera retenu. Le syndicat reste propriétaire des bornes, mises à disposition. Le **conseil municipal décide à la majorité : (1 contre, 9 pour) d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition de borne du syndicat à la commune.**

Participation MNT maintien salaire agents-Avis favorable Comité Technique Paritaire Madame la Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité de 25 % de la cotisation pour :

- la Garantie Maintien de Salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident
- la Garantie Complémentaire Santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

de participer à compter du 1^{er} août 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, de verser une participation mensuelle de 8 € pour chaque agent.

Projet Commerce Boulangerie Multiservices Madame la Maire informe le conseil que, suite à l'étude des sols effectuée par le maître-d'œuvre Arkhidéa, le bâtiment ne peut pas être mis aux normes ERP (établissement recevant du public). Les fondations ne permettent pas d'augmenter le poids de la structure. Le projet de réhabilitation du bâtiment actuel doit être modifié. ARKHIDEA a déjà travaillé sur un nouveau projet, présenté en réunion le 20 juillet dernier. La construction d'un bâtiment neuf et la réhabilitation de 2 logements auraient le même coût. **Après débat, le conseil municipal souhaite étudier toutes les possibilités qu'offre ce projet qui sera présenté à la sous-préfète le 6 août prochain à l'occasion de sa visite. Une réunion de travail est programmée le 3 août à 21h.**

Conseil municipal du 3 août 2021

Choix de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la station d'épuration : Madame La Maire rappelle à l'assemblée que la consultation des entreprises, pour le marché de la station d'épuration, a été engagée le 3 juin 2021. La remise des offres était fixée au 8 juillet 2021. A cette date, la commune de Miers a réceptionné les dossiers de trois candidats. Les offres des candidats ont été analysées et classées en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (valeur technique : 60 % ; prix : 40 %). Madame La Maire propose de retenir l'offre ressortant 1^{ère} du classement, c'est-à-dire celle présentée par le groupement d'entreprises CAPRARO / BROUSSE (avec VGS en sous-traitance), pour un montant HT de 233 900 Euros. **Le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de Madame La Maire.**

Conseil municipal du 26 août 2021

Demande d'acquisition de parcelle communale

Jean-Bernard Boudet expose la demande d'un administré de son souhait d'acquérir une partie de parcelle communale, située à Ferrières environ 200 m². Monsieur Chaumeil Jean-François souhaite l'acquérir pour régulariser l'installation de son abri de voiture, installé avec l'accord de la précédente municipalité. Il est proposé de céder une partie de la parcelle communale pour 5 € le mètre carré. Il est rappelé au conseil que les frais de géomètre pour le bornage sont à la charge de l'acquéreur. Après débat, **le conseil accepte à la majorité (6 pour, 2 contre, 1 abstention) de vendre la parcelle communale à Monsieur Chaumeil Jean-François au prix de 5€ le mètre carré.**

Demande d'acquisition de chemin communal Jean-Bernard Boudet expose la demande d'acquisition d'un chemin communal par un administré. Monsieur Bru Hervé souhaite acquérir le chemin qui traverse sa parcelle AB 287, située au lieu-dit Millet. Il est rappelé au conseil que les frais de géomètre pour le bornage sont à la charge de l'acquéreur. Il est proposé de céder le chemin communal à 0.50 € le mètre linéaire. Après délibération, **le conseil accepte de céder le chemin communal à Monsieur Bru, à l'unanimité, si l'enquête publique n'entraîne pas d'empêchement.**

Avenant faisabilité et nouvelle esquisse projet boulangerie/multiservices

Marie-Pierre Cassabois rappelle au conseil que, suite à l'étude des sols effectuée par le maître d'œuvre ARKHIDEA, le bâtiment qui devait accueillir le projet de la boulangerie, ne peut pas être mis aux normes ERP. Par conséquent, un avenant pour la réalisation d'une nouvelle étude de faisabilité et de nouvelle esquisse pour le projet doit avoir lieu.

Le montant de l'avenant 4 572 € TTC
Le nouveau montant du marché public : 85 387 € TTC

Après délibération, le **conseil accepte l'avenant** de faisabilité et de nouvelle esquisse pour le projet boulangerie/multiservices, **à l'unanimité**.

Appel d'offre Roubidou Il est rappelé au conseil que l'exploitation des parcelles communales AP 292 et AP 430, situé à Roubidou arrive à échéance. Un renouvellement d'appel d'offres est proposé. L'appel d'offres pour l'exploitation des parcelles communales AP 292 et AP 430 sera affiché du 1^{er} au 24 septembre 2021. La remise des offres doit avoir lieu le 24 septembre 2021 à 12h. L'ouverture des plis s'effectuera le même jour à 14h.

Après délibération, le conseil accepte à la majorité, le renouvellement d'appel d'offre pour l'exploitation des parcelles AP 292 et AP 430, du 1^{er} au 24 septembre 2021 à 12h.

Conseil municipal du 29 septembre 2021

Passage manifestation sportive 2022 : Rallye Castine

Le rallye Castine s'est déroulé sur la commune de Miers le dimanche 4 juillet 2021 dans de bonnes conditions. Les chemins dégradés ont été remis en état. Les organisateurs demandent une nouvelle autorisation de passage pour le dimanche 8 mai 2022. Madame la Maire rappelle la reconduction du parcours durant 3 ans, soit jusqu'en 2022 inclus, a été votée par le précédent mandat lors du conseil municipal du 20 juin 2019, à l'unanimité. *Après délibération, le conseil municipal, donne son accord, à l'unanimité et autorise Madame la Maire à signer les autorisations nécessaires.*

Nomination nouveau délégué SIVU Miers/Alvignac

Caroline Mey et Marie-Pierre Cassabois se présentent en tant que titulaires. Jean-Bernard Boudet et Michaël Bouchet se présentent en tant que suppléants.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, les nouveaux délégués SIVU Miers/Alvignac.

Demande d'acquisition de chemin La demande d'un administré est exposée au conseil municipal. Monsieur Brel Ludovic souhaite acquérir le chemin qui désert et sépare ses terrains situés aux combes du Patan. Jean-Bernard Boudet ne souhaite pas participer au vote.

Après délibération, le conseil, à la majorité accepte la requête de Monsieur Brel Ludovic. (Pour 9, Contre 0, Ne participe pas 1) si l'enquête publique n'entraîne pas d'empêchement.

Conseil municipal du 28 octobre 2021

Projet multiservices/logements : choix du mode de chauffage : Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il faut faire le choix du mode de chauffage pour le projet multiservices/logements.

Deux modes sont proposés par Quercy-Energie, le chauffage tout électrique et la chaufferie bois. *Après débat, le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour la solution bois à la seule condition de l'obtention du maximum de subventions.*

Adressage : choix du fournisseur Madame la Maire rappelle au conseil municipal, le travail fait en amont concernant l'adressage et que pour clôturer ce grand projet le choix du fournisseur pour l'achat des panneaux doit être fait. 3 devis sont présentés au conseil municipal venant des entreprises : Signaux Girod, Alec collectivités et Direct Signalétique.

Madame la Maire propose de choisir l'entreprise ALEC qui propose un devis le moins élevé.

Conseil municipal du 25 novembre 2021

Demande de mise à disposition de la licence IV Madame la Maire informe le conseil municipal de la demande faite par écrit des futurs acquéreurs du fonds de commerce du restaurant "Au fil de l'eau" à la Source Salmière à Miers, de pouvoir bénéficier de la licence IV dont la commune est propriétaire. Madame la Maire rappelle que depuis 2015, l'actuel propriétaire du restaurant louait à la commune de Miers la licence IV. *Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer la licence IV aux futurs acquéreurs du restaurant.*

Monument aux morts : devis travaux Madame la Maire présente deux devis d'artisans pour les travaux d'embellissement du monument aux morts. Madame la Maire propose de retenir le devis le moins onéreux. Une présentation au «fonds de restauration du patrimoine» devra être réalisée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis le moins onéreux et donne tout pouvoir à Madame la Maire pour solliciter les subventions.

Adressage : validation du nommage des voies

Madame la Maire expose au conseil municipal qu'il est de son ressort de choisir par délibération le nom à donner aux rues, aux places publiques et aux hameaux.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune en se conformant aux instructions ministérielles ». Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la poste, des secours et des autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement les adresses de toute la commune et de procéder à leur numérotation. Le projet de dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présenté au conseil municipal. Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal de la dénomination des rues et des places publiques, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité de procéder à la dénomination** des voies communales.

Adopte les dénominations suivantes :

Chemin de Chevalgues, Chemin de la Fontaine de Fialy, Chemin de Lasfargues, Chemin de Lavalade, Chemin de Millet, Chemin de Pouène, Chemin d'Esturgou, Impasse des Glycines, Impasse du Couvent, Impasse Laparro,

Impasse Nini, Place de la Forge, Place de la Mairie, Place de l'Église Saint-Martin, Place des Frères Cayre, Place Fernand Champagne, Route d'Alvignac, Route d'Auru, Route de Bagues, Route de Barrières, Route de Borie, Route de Bournazel, Route de Bouyrissac, Route de Cantemieule, Route de Carennac, Route de Ferrières, Route de Floirac, Route de Gintrac, Route de Grèzes, Route de Jean d'Auty, Route de la Côte des Bouilles, Route de la Croix Blanche, Route de la Fontaine d'Alain, Route de la Pimpe, Route de la Prade, Route de la Station thermale, Route de Lacatarou, Route de Lamothe, Route de Lardois, Route de Maisonneuve, Route de Montvalent, Route de Moussié, Route de Padirac, Route de Piquet, Route de Thégra, Route des Camps Bas, Route des Fieux, Route des Lécusses, Route des Vissières, Route d'Estayrie, Route du Couvent, Route de Giral, Route du Lavoir, Route du Mas Davet, Route du Mas de Figeac, Route du Mas des Pierres, Route de Courtissou, Chemin du Moulin de Cazelle, Route du Payroulié, Route du Pech de Cance, Route du Four de Fialy, Route du Puy del Claux, Route du Stade, Rue de la Fontaine, Rue de la Menuiserie, Rue de la Source Salmière, Rue de l'Albarède, Rue de l'École, Rue de l'Occitanie, Route des Espérières, Rue du Fournil, Rue du Pigeonnier, Rue du Presbytère, Rue Étroite, Rue Saint-Palavy, Chemin de Forges.

Accepte le système de numérotation pour chaque bâtiment. Les voies seront numérotées d'un côté pair et d'un côté impair en numérotation métrique dans le bourg et dans les zones d'habitat diffus. **Précise que les crédits nécessaires à cette dénomination** seront inscrits au budget.

Restauration fontaine Saint-Martin : Madame la Maire propose de réaliser les travaux sur les fonds propres de la commune. Madame la Maire présente le devis reçu pour les travaux de restauration de la Fontaine Saint-Martin. Le devis s'élève à 770€. **Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité, selon la mise à jour du devis par l'artisan.**

Conseil municipal du 17 décembre 2021

Renouvellement contrat aidé : Madame la Maire rappelle que le contrat aidé d'un agent administratif 20h/semaine, depuis janvier 2021, arrive à échéance fin janvier 2022. Elle souligne sa satisfaction et la nécessité de prolonger ce contrat pour seconder la secrétaire de mairie. Pôle Emploi qui gère le contrat a informé qu'un renouvellement de contrat aidé avec une aide à la hauteur de 80 % peut avoir lieu pendant 9 mois. Madame la Maire propose au conseil municipal le renouvellement de ce contrat aidé avec une augmentation possible du nombre d'heures. **Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité, un accord de principe le renouvellement du contrat aidé, après consultation sur les modalités avec l'agent administratif.**

Logements : demande de subventions : Madame la Maire rappelle au conseil municipal, le dossier en cours concernant la rénovation de logements avec chaufferie automatique bois. Pour cela, elle propose au conseil municipal de solliciter des subventions selon le plan de financement suivant : **le conseil municipal après délibération, approuve ce plan de financement à l'unanimité.**

Plan de financement - rénovation de logements avec chaufferie automatique bois.			
Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Travaux	18 949,00 €	DETR 2022 (30 %)	19 455,00 €
Autres/Equipements	45 900,00 €	Conseil Département (8 %)	5 000,00 €
		Conseil Région (42 %)	27 410,00 €
		Autofinancement (20%)	12 984,00 €
Coût total HT	64 849,00 €	Total	64 849,00 €

Multiservices et logements : présentation de l'avant-projet sommaire Madame la Maire présente l'avant-projet sommaire concernant le multiservices et la rénovation de logements. Elle présente les plans et les options du projet proposés par le bureau d'études Arkhidéa en présence du SDAIL. Madame la Maire propose de se retrouver mi-janvier 2022 afin de travailler sur les documents, en vue de la préparation de la prochaine réunion avec Arkhidéa. Le démarrage des travaux s'effectuerait en septembre 2022.

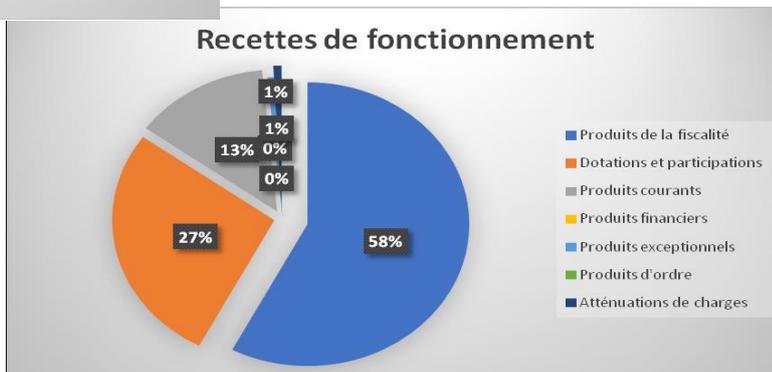
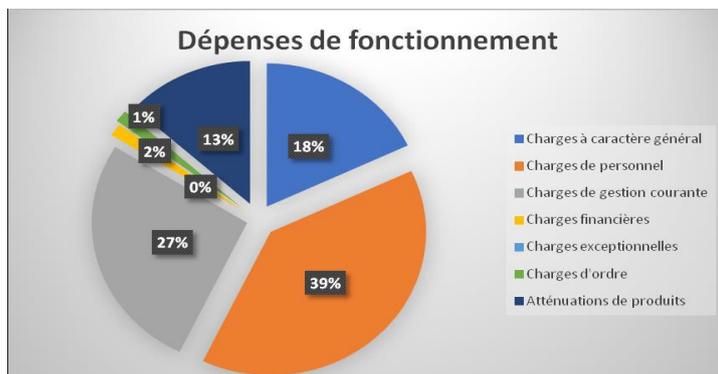
Adressage : demande de subvention : Madame la Maire rappelle au conseil municipal, le dossier en cours concernant l'adressage de la commune. Pour cela, elle propose au conseil municipal de solliciter la DETR, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement - Adressage			
Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Etudes	1 558,00 €	DETR 2022 (50 %)	4 322,00 €
Travaux	7 086,00 €	Autofinancement (50%)	4 322,00 €
Coût total HT	8 644,00 €	Total	8 644,00 €

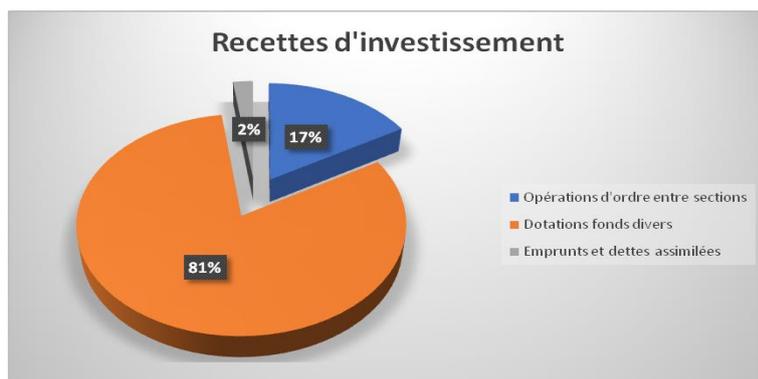
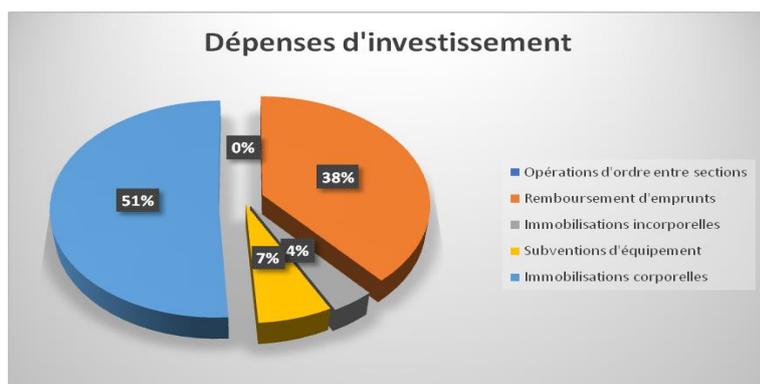
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité ce plan de financement.

Recensement population 2022 : rémunération agent recenseur : Madame la Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Elle informe le conseil municipal de l'importance de statuer sur la rémunération de l'agent recenseur, Véronique Bouny. Madame la Maire propose au conseil municipal, de prendre comme indice de rémunération, l'indice 340. La collectivité percevra une dotation de 942€ de l'État. *Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les conditions proposées par Madame la Maire pour la rémunération de l'agent recenseur.*

Les commissions communales

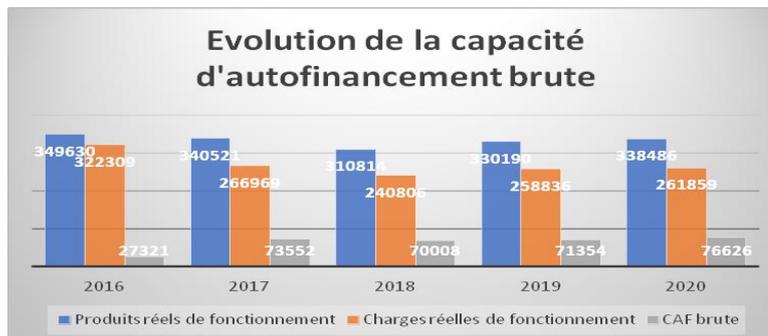


Commission finances



La capacité d'autofinancement brute

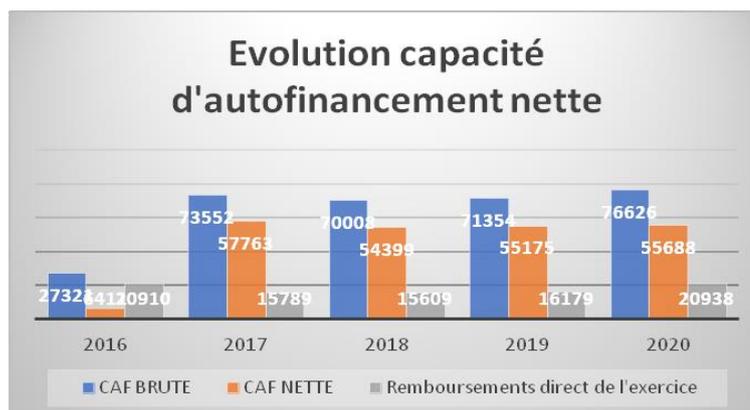
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements des dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



Bilan

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...) les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).
2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

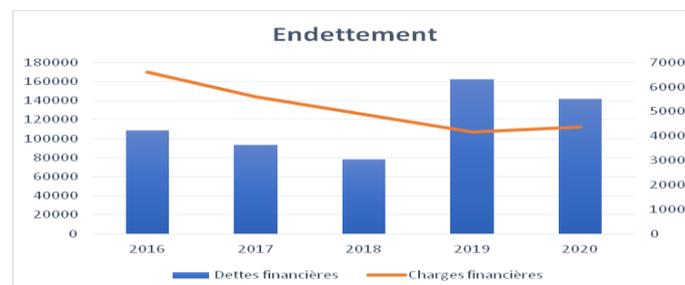
Le bilan est ici représenté sous sa forme « fonctionnelle ». Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé « fonds de roulement ». Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Actif immobilisé brut 2 355 281	Ressources propres 2 423 889	
Actif circulant 27 961	Dettes financières 141 629	Fonds de roulement net global 210 237
Trésorerie 226 548	Passif circulant 44 272	BFR -16 311

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = 226\,548$$

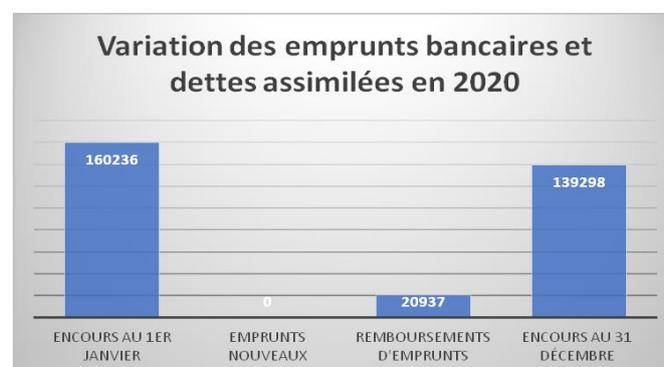
Endettement

L'encours de dettes représente le capital dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

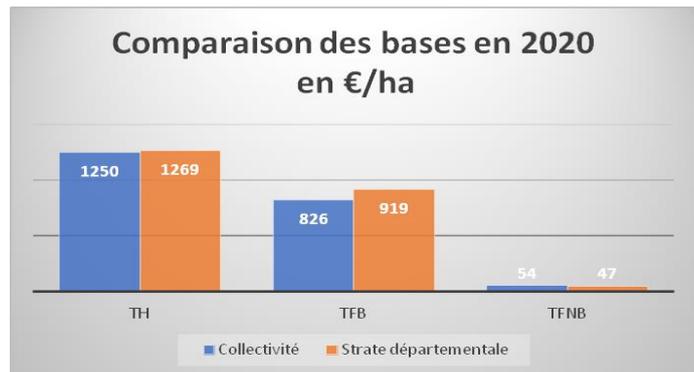
1. Des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux).
2. Des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements).



Les bases

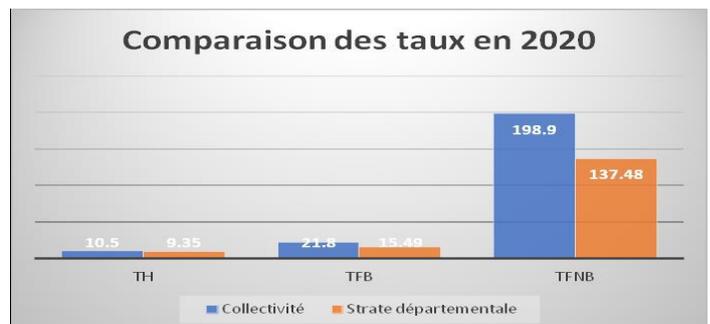
La DGFIP notifie chaque année courant février/mars, les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. Taxe d'habitation,
2. Taxe foncière sur les propriétés bâties, (TFB)
3. Taxe foncière sur les propriétés non bâties, (TFNB)
4. Cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.



Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles notifiées par la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Appliqués aux bases, ils permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.



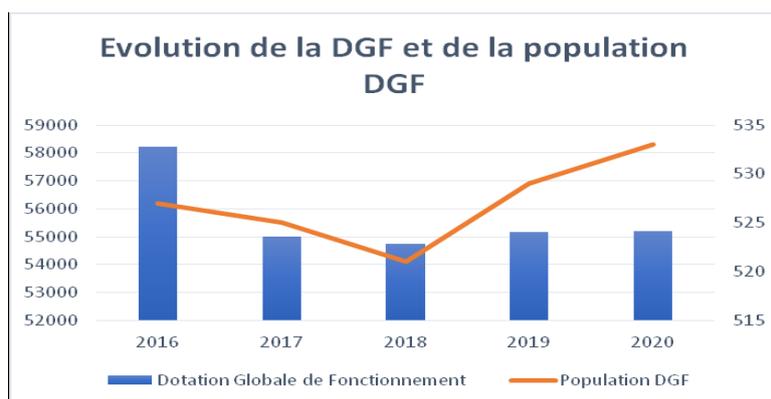
Les recettes de la fiscalité locale perçues par les collectivités sont issues :

1. Du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. Des impôts locaux dits de « répartition » (CVAE, IFER, TASCOM),
3. Des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

Les produits



Evolution de la DGF (part forfaitaire)



La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

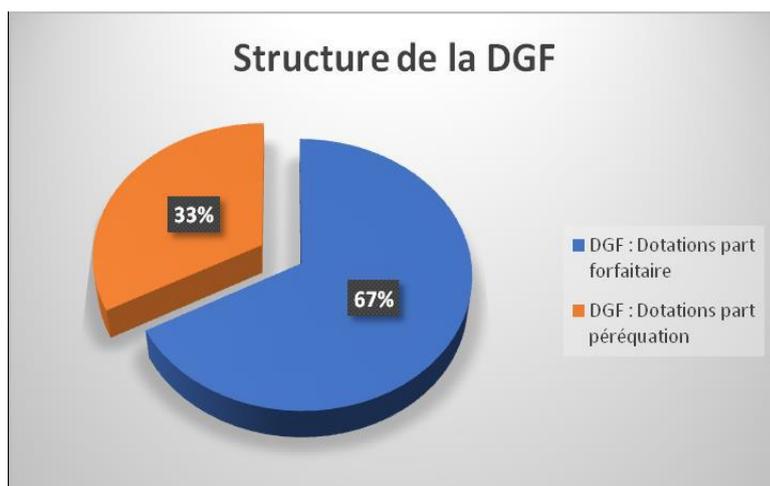
Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composants :

1. Une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. Une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Structure de la DGF

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également

1. Une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. Une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation « part salaires » et de la compensation des baisses de DCTP).



Commission travaux

Mise en place de toilettes dans la salle du presbytère à usage des associations et au plateau scolaire.
Nettoyage et réparation du petit patrimoine dont la commune est particulièrement riche. La restauration de la fontaine St-Martin est programmée pour début 2022.

Installation de la statue du monument aux morts dans un espace souvenir près de l'église. En 2022, un obélisque sera positionné sur le socle.

Au jardin de l'école, une bande de terrain est destinée aux enfants qui sèment des légumes et des fleurs sur les conseils d'une bénévole, Marie-Agnès.

En cette fin d'année, l'école de Miers a été sécurisée par la Commune avec la mise en place d'un visiophone permettant de réguler les entrées. Cette installation a bénéficié d'une subvention de l'Etat.



-L'écran est installé dans la classe



-Une sonnette permet à l'enseignante de visualiser la personne

Commission voirie

Dans le cadre d'un programme établi en partenariat avec Cauvaldor sur plusieurs années, les chemins d'Esturgou, de la croix blanche et d'Auru ont été refaits.

Commission assainissement

Les travaux de la nouvelle station ont commencé en décembre. Celle-ci sera opérationnelle dans le courant du 1^{er} semestre 2022. Ces travaux qui s'élèvent à 268 500 euros seront financés à 70% par l'État, le Département et l'Agence Adour-Garonne.



Afin de se mettre en règle, le mode de paiement de la redevance assainissement a changé en 2021 : le paiement s'effectue en 2 fois : en juillet, l'abonnement constitue une part fixe ; en novembre, la part calculée selon votre consommation d'eau. A noter que vous pouvez opter pour le paiement par prélèvement. Se renseigner à la mairie.

Commission communication

Durant cette période difficile qui complique les rencontres, l'important est de renforcer le lien qui nous unit. Si les outils numériques se sont développés pour rester informé, nous n'oublions pas les supports traditionnels. Ainsi nous communiquons sur les projets et réalisations de la commune par différents canaux. Vous pouvez trouver toutes les informations concernant la vie de notre belle commune sur le site qui lui est dédié (mairiedemiers.free.fr), le compte Facebook, l'appli intra-muros, l'affichage ou même le triMierstriel. Si vous le désirez, vous pouvez également transmettre votre adresse mail à la mairie afin de rester au plus près de l'actualité. Nous vous souhaitons une belle année 2022.

La fin d'année a été chargée en animations dans notre village.

- La première animation était le samedi 30 octobre pour **Halloween**.

Les enfants ont été nombreux à venir déguiser et à aller frapper chez les habitants pour avoir des friandises.

L'après-midi a ravi les enfants, les parents et les habitants qui ont joué le jeu pour cette occasion.



- La deuxième, était le samedi 27 novembre pour le **Téléthon**.

Malgré une journée automnale, une trentaine de marcheurs ont volontiers bravé le froid et les quelques gouttes de pluie pour venir en aide à cette association de malades et de parents de malades concernés par des maladies génétiques.

*Des marcheurs de tous âges.
Bravo à Mila et Titouan pour leur participation !*



-La dernière animation s'est déroulée le samedi 4 décembre, pour le **Noël des enfants** à la salle de la mairie.

Avec la participation et l'aide du Club des bons Vivants, les enfants ont pu décorer le sapin du village ainsi que la place. Un goûter leur a été offert.





Pour commencer cette nouvelle année 2022, le week-end du 8/9 Janvier des paniers garnis seront offerts pour nos aîné(e)s du village.

Une réunion des associations est organisée le mardi 11 janvier à 20h30 afin d'organiser les animations de l'année Il s'agira aussi d'envisager une mutualisation des moyens, notamment en se dotant de vaisselle réutilisable.

Pour toute nouvelle association, merci de prendre contact auprès de Mélanie (en charge de la Commission Associations... par mail melanieverbiguie@hotmail.fr ou au 06 24 28 69 93).

Nous nous unissons pour vous souhaiter tous nos vœux pour cette année 2022. Prenez soin de vous et restez masqués.

Urbanisme

Certificats d'urbanisme 2021

Numéro de dossier	Demandeur	Objet de la demande	Adresse du demandeur
Date de dépôt			
CU04619321S0001	Maître Isabelle BEAUJEAN	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
16/01/2021			
CU04619321S0002	Maître OLIVIER Pierre-Jacques	Informatif	297, rue Saint-Géry 46000 CAHORS
27/01/2021			
CU04619321S0003	Maître Isabelle BEAUJEAN	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
13/02/2021			
CU04619321S0004	Maître Isabelle BEAUJEAN	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
13/02/2021			
CU04619321S0005	Maître Isabelle BEAUJEAN	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
16/02/2021			
CU04619321S0006	Maître Isabelle BEAUJEAN	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
22/02/2021			

CU04619321S0007	Maître BEAUJEAN Isabelle	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
22/02/2021			
CU04619321S0008	Maître Véronique VIALETES	Informatif	Route de Souillac - BP 70009 46600 MARTEL
10/03/2021			
CU04619321S0009	Maître Véronique VIALETES	Informatif	Route de Souillac - BP 70009 46600 MARTEL
10/03/2021			
CU04619321S0010	EARL PASQUIE	Hébergement touristique gîtes	Le Batut 46500 MIERS
23/03/2021			
CU04619321S0011	EARL PASQUIE	Bureau dans bâtiment existant	Le Batut 46500 MIERS
23/03/2021			
CU04619321S0012	Maître Denis BRUGEILLE	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
01/04/2021			
CU04619321S0013	Maître BEAUJEAN Isabelle	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
22/04/2021			
CU04619321S0014	CAYROUSE Hubert	Informatif	9, Place du Foirail 46130 LOUBRESSAC
26/04/2021			
CU04619321S0015	Maître Isabelle BEAUJEAN	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
06/05/2021			
CU04619321S0016	Maître BEAUJEAN Isabelle	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
12/05/2021			
CU04619321S0017	Maître BEAUJEAN Isabelle	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
12/05/2021			
CU04619321S0018	Maître BEAUJEAN Isabelle	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
12/05/2021			
CU04619321S0019	Maître BRUGEILLE Denis	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
25/05/2021			
CU04619321S0020	LAVIGNAC Sylvère	Création de parc résidentiel de loisirs	8, La Pintièrre 44140 MONTBERT
28/05/2021			
CU04619321S0021	MARCENAC Vincent	Réhabilitation d'une grange en restaurant, avec installation de logements insolites	Mas Davet 46500 MIERS
08/07/2021			
CU04619321S0022	Maître Isabelle BEAUJEAN	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
12/07/2021			
CU04619321S0023	GORSE Marguerite	Informatif	Mas de Mérigues 46320 ESPEDAILLAC
13/07/2021			
CU04619321S0026	BOLO Martin	Installation d'une tiny house bardée bois comme résidence principale	Manen Sud 46600 FLOIRAC
09/08/2021			
CU04619321S0025	COUDERC Yves	Construction	Les Espérières 46500 MIERS
09/08/2021			
CU04619321S0027	Maître BEAUJEAN Isabelle	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
21/09/2021			
CU04619321S0028	CAYROUSE Hubert	Construction d'une maison d'habitation	9, Place du Foirail 46130 LOUBRESSAC
01/10/2021			
CU04619321S0029	Maître BEAUJEAN Isabelle	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
07/10/2021			
CU04619321S0030	Maître BEAUJEAN Isabelle	Informatif	53, Avenue Louis Conte - BP 20023 46500 GRAMAT
02/12/2021			

Déclarations de travaux

Numéro de dossier	Demandeur	Objet de la demande	Adresse du demandeur
DP04619321S0001		Construction d'une piscine et d'un local technique	
08/01/2021	BOUZOU Pascale		Bouyrissac 46500 MIERS
DP04619321S0002		Réserve d'eau de pluie et de ruissellement	
12/03/2021	SCEA Couvent des Fieux		Le Couvent des Fieux 46500 MIERS
DP04619321S0003		Réserve d'eau de pluie et ruissellement	
12/03/2021	SCEA Couvent des Fieux		Le Couvent des Fieux 46500 MIERS
DP04619321S0004		Réserve eau de pluie et de ruissellement	
12/03/2021	SCEA Couvent des Fieux		Le Couvent des Fieux 46500 MIERS
DP04619321S0005		Pose de panneaux photovoltaïques	
24/03/2021	MERIEULT Eva		Les Ségalas 46500 MIERS
DP04619321S0006		Construction d'un silo couloir enterré	
31/03/2021	GAEC FERME LAFARGUE		Les Espérières 46500 MIERS
DP04619321S0007		Réfection partielle de la toiture	
14/04/2021	PARDONCHE Frédéric		9, rue du Fer à Cheval 14730 GIBERVILLE
DP04619321S0008		Installation d'une station relais téléphonique mobile	
14/06/2021	FREE MOBILE		16, rue de la Ville L'Evêque 75008 PARIS
DP04619321S0009		Rejointoiment de 2 murs en pierres	
22/06/2021	OUF Marie-Joëlle		Lamothe 46500 MIERS
DP04619321S0010		Rénovation du grenier de la grange : plancher et pose de 3 velux	
30/06/2021	BOUSCAREL Claire		Esturgou 46500 MIERS
DP04619321S0011		Division en vue de construire	
05/07/2021	CAYROUSE Hubert		Le Bourg 46130 LOUBRESSAC
DP04619321S0012		Installation de toilettes Algeco sur dalle béton	
12/07/2021	MAIRIE DE MIERS		Le Bourg 46500 MIERS
DP04619321S0013		Installation d'un réservoir d'eau de pluie et de ruissellement	
30/07/2021	SCEA Couvent des Fieux		Le Couvent des Fieux 46500 MIERS
DP04619321S0014		Installation d'un réservoir pour récupération des eaux de pluie et de ruissellement	
30/07/2021	SCEA Couvent des Fieux		Le Couvent des Fieux 46500 MIERS
DP04619321S0015		Installation d'un réservoir pour récupération des eaux de pluie et de ruissellement	
30/07/2021	SCEA Couvent des Fieux		Le Couvent des Fieux 46500 MIERS
DP04619321S0016		Création d'une véranda sur une terrasse existante	
20/08/2021	JOUETRE Didier		Route d'Alvignac - Les Ségalas 46500 MIERS
DP04619321S0017		Pose de panneaux photovoltaïques	
09/09/2021	MONDIAL ENERGIE		3, Chemin de la Mouline 33750 ST GERMAIN DU PUCH
DP04619321S0018		Pose de deux velux	
05/10/2021	THELLIEZ Annie		46500 MIERS
DP04619321S0019		Réfection de la toiture	
06/10/2021	BOUDSOCQ Christian		Le Bourg 46500 MIERS
DP04619321S0020		Construction d'un silo couloir	
23/11/2021	GAEC FERME LAFARGUE		Les Espérières 46500 MIERS
DP04619321S0021		Pose de panneaux photovoltaïques	
27/11/2021	PEDAMOND Caroline		Auru 46500 MIERS

Permis de construire

Numéro de dossier Date de dépôt	Demandeur	Objet de la demande	Adresse du demandeur
PC04619321S0001 06/04/2021	BEX Hugo	Changement de destination d'une grange en maison d'habitation	82, rue d'Armagnac 46400 ST CERE
PC04619321S0002 14/06/2021	EARL PASQUIE	Construction d'un hangar agricole avec toitures photovoltaïques	Le Batut 46500 MIERS
PC04619321S0003 06/07/2021	CARRIERE Lucien	Construction d'un garage	Goubert 46500 MIERS
PC04619321S0004 09/07/2021	SCI L'ATELIER	Extension de l'atelier de fabrication	Le Bourg 46500 MIERS
PC04619321S0005 19/07/2021	SCEA COUVENT DES FIEUX	Transformation d'une grange en hébergement et transformation de produits agricoles	Couvent des Fieux 46500 MIERS
PC04619321S0006 09/09/2021	SCEA Couvent des Fieux	Création du réservoir n°2 pour récupération des eaux de pluies et de ruissellement	Le Couvent des Fieux 46500 MIERS
PC04619321S0007 10/09/2021	SCEA Couvent des Fieux	Création du réservoir n°1 pour récupération des eaux de pluie et de ruissellement	Le Couvent des Fieux 46500 MIERS
PC04619321S0008 19/10/2021	VERGNE Jérôme	Déplacement d'une pergola et création d'une cuisine d'été	Maison Neuve 46500 MIERS

Le PLUI h de la communauté de communes en cours d'élaboration

Le Plan local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat a été lancé par la communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne en 2017. Lorsqu'il sera adopté, il remplacera le PLU communal qui reste le document d'urbanisme de référence.

Le PLUI h constituera un document unique à l'échelle de CAUVALDOR pour ses 79 communes et ses 47350 habitants.

Les étapes du PLUI h Après le diagnostic du territoire, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durable) a été élaboré. Il constitue une pièce centrale du PLUI h, il traduit le projet politique de l'intercommunalité et il définit les orientations générales liées à l'aménagement du territoire. Il se doit d'être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé en janvier 2018

L'étape suivante concerne les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le Programme d'Orientation et d'Actions (POA). Les OAP définissent les dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les déplacements et les paysages. Le POA comprend l'ensemble des mesures et des informations nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

L'étape en cours concerne la réglementation et les documents graphiques. Un plan de zonage fixera les droits de bâtir suivant 4 grands types de zones : zones naturelles et forestières, agricoles, urbaines et à urbaniser. Le projet de PLUI h sera ensuite soumis à la consultation des personnes publiques associées et à l'enquête publique. Procédure réglementaire, l'enquête publique permet au citoyen de s'exprimer après information et consultation du projet. Enfin, le Pluih sera arrêté par délibération de la communauté de communes. www.cauvaldor.fr/ [pluih@cauvaldor.fr/](mailto:pluih@cauvaldor.fr)

Pour tout problème administratif, de courrier, d'usage du numérique, plusieurs services sont à votre disposition.

Tous les jours, le pôle numérique à l'agence postale avec l'appui possible de Béatrice.

Les mardis matin, 11 et 25 janvier, 8 et 22 février, 8 et 22 mars, 5 et 19 avril, le car des services de Cauvaldor, sur la place de la Mairie.

Une équipe engagée au quotidien pour les Miersois !



De gauche à droite :

Andy Cave assure la cantine et la garderie scolaire avec Céline Mathieu qui a également la charge de l'accompagnement des enfants dans le bus.

L'équipe administrative est composée d'Ophélie Alexandre, Isabelle Sifferlen et Béatrice Cadiergues, également agente postale.

L'équipe technique est constituée de Bernard Rieux et Franck Espalieu.

Aide aux personnes et à la mobilité : ce service est coordonné par Béatrice (05.65.33.63.60). Nous remercions les bénévoles Elodie, Charlotte, Jacques, Jean-Pierre, Anne, Grégory et Jean-Claude pour leur implication. Ils font les courses, effectuent des démarches ou transportent toute personne qui souhaite faire des courses ou se rendre à un RV.



Bibliothèque : pour sa mise en place, des volontaires se réunissent tous les samedis matin de 10 à 12h à la mairie : tri et couverture des livres, puis installation sur des étagères dans la salle du presbytère sont au programme de ce début d'année. Nous avons besoin de bénévoles supplémentaires pour ces tâches.

Services publics

Mairie : 05.65.33.61.50. *Ouverte au public : lundi et mardi 13h30/18h-mercredi 14/18h-jeudi et vendredi 8h30/13h- samedi : permanence des élus de 10 à 12h*

Agence postale : 05.65.33.63.60. *Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h*

Ecole publique : 05.65.33.62.94

Gendarmerie 17

Pompiers 18

Allô Docteur 3966

Commerces et artisanat

- Boris Christophe *Art'Boris* - Maçon-Paysagiste : 07.70.33.42.21
- Bucci Solène / Tailland Benjamin - *Poterie de la Remise* : 06.24.06.53.88
- Cayre Bertrand - Menuiserie : 05.65.37.44.51 ou 06.82.69.65.37
- Espalieu Franck - Entretien parc et jardins : 06.31.85.28.34
- Howlett Richard et Catherine - Bricolage/ménage : 07.82.19.24.14
- Joro Jordan - *Le Gastro-folies* - Pâtisserie et Burgers maison : 06.41.35.03.05
- Lavergne Guillaume et Isabelle - Ferme de Borie : 05.65.33.43.03
- Mirabel Jean Marie - Plombier chauffagiste : 06.88.62.89.18
- Molinié Julien - Maçon-Paysagiste : 06.78.64.39.54
- Paillet Patrick et Ferrier Mylène - *Au fournil miersois* : 05.65.10.62.48
- Pasqué Denis - Entreprise Travaux agricoles : 05.65.33.72.08
- Ringuet Maxime - Cabinet de soins et de bien-être : 06.58.69.08.46
- Touillet Lucie - Epicerie ambulante produits locaux *Envies locales* 06.07.73.71.62
- Vaur Didier - Menuiserie alu : 05.65.33.71.45
- Viaules Rémy (PGB Viaules) - Vente et pose de poêles à bois et granulés : 06.24.35.20.75

Restauration - Camping

- Auberge *le Miersois* Grégory Lessard : 06.88.69.21.03
- Restaurant « *Au fil de l'eau* » Léana Stéphens et Clément Delfaure : 05.65.11.68.30
- Camping du Pigeonnier Véronique et Julien Bouny : 05.65.33.71.95

Tourisme

- Archéosite des Fieux - Flint's Lot : 06.16.26.74.35 ou 06.22.48.51.52
- Trottextrem - Marcenac Vincent - balade en trottinettes électriques 07.66.56.26.48

Divers : Couderc Karine - Assistante maternelle agréée : 05.65.11.23.40

Si vous souhaitez faire apparaître votre activité dans cette rubrique, merci de nous le faire savoir.

Ouverture prochaine !

- **Le restaurant au fil de l'eau, située au bord du lac de la Source** rouvre ses portes fin janvier : **Léana Stéphens et Clément Delfaure**, nouveaux gérants, proposeront des menus semi-gastronomiques, dans une salle rénovée.



-L'auberge le Miersois, bar-tabac situé au cœur du bourg de Miers, vous accueille depuis le 3 janvier.

Amaury Lessard proposera, dès que la situation sanitaire le permettra, un programme d'animations.



-Mon salon dans mon camion. Salon de coiffure ambulant tous les vendredis sur la place, avec Marine Paillas (à partir de mars).

Elles ont choisi Miers !



Nous avons accueilli 2 nouvelles habitantes qui ont choisi de s'installer à Miers :

Annie Thelliez réside désormais dans le bourg (dans l'ex maison des Darnis). Elle est fortement engagée dans les associations et le projet communal de bibliothèque.

Carole Chaleix vit à la cité d'Auru : elle connaît déjà bien le terrain de pétanque où elle fréquente assidument, au sein du Cochonnet miersois, l'équipe féminine qui obtient d'ailleurs de bons résultats.

Ne laissez pas les autres
décider pour vous !



2022 est une année électorale : les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 ; les élections législatives les 12 et 19 juin

Pour pouvoir voter, on peut s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022,

sur internet via <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ou à la mairie. Il faut fournir un justificatif de domicile à son nom (de moins de 3 mois) et

Hymne à la paix pour la cérémonie du 11 novembre

La population, dont de nombreux jeunes, avaient répondu à l'invitation du conseil municipal afin de commémorer l'armistice de la Grande Guerre.

Mme la Maire a rappelé la violence et la longueur inattendue de cette guerre qui éclata en 1914, suite aux vives tensions entre pays d'Europe. La France a subi un lourd tribut avec 1,3 million de morts. *"Chaque famille a perdu, qui un père, qui un fils, qui un mari ou un frère"*. Deux jeunes Miersois, Inès et Luc, ont lu à 2 voix un beau texte composé par des collégiens sur le thème de la paix : *"nous avons le droit de vivre dans la paix" énoncent-ils*. Il fut question des droits de l'Homme qui sont toujours une éducation à la paix, à la liberté et à la dignité.

"Nos jeunes aspirent à une société tolérante et solidaire", commente la Maire qui se réjouit, avec son équipe de l'engagement des enfants.

Elle en profita pour expliquer à la population l'évolution du monument aux morts de la Commune. Un obélisque avec une couronne de laurier, symbole du courage de nos soldats, sera installé telle que la consultation citoyenne l'a choisi.



Luc Brouqui et Inès Lachieze ont partagé la lecture

Vie de nos associations

Miers animations

Voici le compte rendu de nos manifestations pour cette année. Nous n'avons pas pu organiser la fête cette année comme tous les ans en juin. La situation sanitaire due au COVID 19 nous a contraints de l'annuler à la grande déception de tous. En revanche, en juillet, nous avons profité d'un allègement des contraintes sanitaires tout en respectant le protocole pour « fêter le 14 juillet » ...

Malgré une météo peu engageante, nous avons réussi à rassembler 130 personnes devant un plateau-repas servi chaud. Cette soirée fut animée par un groupe local « The Blue Sharpers ». Pour clôturer la soirée, vers 23 h, nous avons tiré un feu d'artifice pour notre joie à tous. Nous avons eu de très bons échos des habitants de Miers et d'ailleurs, nous espérons qu'il y aura une prochaine fois. Malheureusement l'accalmie a peu duré et nous avons encore une fois dû annuler la journée « Four à pain à Fialy » qui devait se dérouler en septembre.

Soyons optimistes ! L'assemblée générale s'est déroulée le 27 novembre à la salle communale suivie d'un repas à l'auberge du Pilou à Queyssac les Vignes.

Compte tenu de la situation, les bilans moral et financier sont satisfaisants. Nous avons élu un nouveau bureau qui se compose comme suit :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| -Président : Mathieu Lachieze | -Vice-président : Louis Priem |
| -Trésorier : Rémy Boudet | -Vice-trésorier : Jacques Trijasse |
| -Secrétaire : Ange-Marie Vours | -Vice-secrétaire : Pauline Genty |

Programme 2022 (sous réserve) : Février/mars : concours de belote.

Juin : fête du Village

Juillet : repas le 14 juillet

Septembre : repas au four à pain de Fialy

Les dates restent à définir lors de notre prochaine réunion courant janvier 2022, elles figureront dans le prochain trimestriel.

Nous espérons vous voir à nos prochaines manifestations en attendant, l'ensemble du comité des fêtes vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022. Le président : Mathieu Lachieze



Le Club des bons Vivants

Le Club des bons Vivants a vécu ces derniers mois quasi normalement :

- Reprise des activités du jeudi après-midi pour l'atelier informatique et du vendredi après-midi avec cependant un effectif de joueurs faible.
- Poursuite de l'activité marche le jeudi matin.

- L'atelier de fabrication de produits d'entretien du 29 octobre sera à nouveau programmé en 2022.
- Le loto organisé le 17 octobre a rencontré un beau succès.
- La sortie Cabaret du 21 novembre a enchanté tous les participants, spectacle de qualité, ambiance festive, nous en avons pris plein les yeux.
 - Le repas de fin d'année du 28 novembre a réuni plus de 50 personnes autour d'un excellent menu, animé par des participants qui ont poussé la chansonnette et par Benoît qui nous a fait « guincher ».



- Nous avons terminé l'année en décorant notre belle place pour les fêtes de fin d'année, en collaboration avec les enfants de Miers.

Merci à tous pour votre formidable investissement personnel.

Nos prévisions pour l'année à venir :

- Maintien des activités hebdomadaires
- Samedi 22 janvier : Assemblée générale
- 18 mars : Stockfisch repas interclubs
- 25 mars : spectacle Les Chanteurs de Montmartre à Gramat



REPAS DE FIN D'ANNEE

Nous ne manquons pas d'idées pour les mois suivants, mais nous les présenterons dans un prochain bulletin.

Bien sûr, la réalisation de toutes ces prévisions dépendra de la conjoncture sanitaire ; nous restons optimistes.

Le Cochonnet miersois

Notre club termine sa troisième saison, encore chamboulée sportivement face aux mesures à mettre en place. Mais c'est surtout avec une grande tristesse que nous avons perdu notre ami, Marc Renaux ou Marco pour la plupart d'entre nous.

Lui qui ce temps-là a quitté son blouson à franges, son jean et ses santiags pour passer au jogging et aux

baskets, il avait vite pris goût à cette passion qu'est la pétanque en étant un redoutable compétiteur.



Marco était un capitaine exemplaire pour la coupe de France, par son sérieux, sa générosité, et surtout un homme de grande confiance dans ses fonctions de trésorier. Marco laissera un grand vide dans notre club. Pour autant, nous ne l'oublierons pas, en lui dédiant notre concours du mois de juin qui portera son nom : le challenge « Marc Renaux » qui se jouera en triplette mixte.



Suite à notre Assemblée Générale qui a eu lieu le 13 novembre 2021 nous comptabilisons 54 licenciés auxquels s'ajouteront 5 nouvelles licences : Camille Froment, Jean Marc Pirault, Laurent Brebion, Tristan Benne et Jérôme Vayrac. Le club a participé au Rallye Castine 2021 début juillet puis à la soirée tapas et bandas en collaboration avec l'association des Amis de la Source.

Au niveau du bilan sportif : pour la coupe de France nous avons perdu au premier tour contre Martel, suite à cette défaite l'équipe a été reversée en coupe du Lot où nous avons battu Assier au premier tour, puis Fontanes au second et perdu en quart de final contre Autoire.

En championnat des clubs, l'équipe 1 est vice-championne du Lot contre Gourdon. L'équipe 2 finit première de poule et s'incline face à ses coéquipiers de club en quart de finale.

Pour la saison 2022, les féminines accéderont à la 1^{ère} division suite à leur belle performance sportive. Nous aurons 20 vétérans, et certainement 2 équipes seront engagées pour 2022 en 5^e division. En CDC open, nous avons deux équipes dont l'équipe 1 qui accèdera à la 3^e division et l'équipe 2 qui se maintient en 4^e division.

Un nouveau bureau a été élu pour l'année 2022 :

- Président : Dominique Lachièze
- Trésorier : Julien Bouny
- Secrétaire : Lucien Assante
- Vice-président : Kevin Landes
- Vice-trésorière : Florence Lherm
- Vice-secrétaire : Benjamin Cheveau

Les membres sont : Pauline Genty, Frank Espalieu, Jean-Jacques Vours, Emmanuel Cros, Benoit Chaleix, Didier Vours et Claude Brel.

Nous avons également profité d'être réunis pour remettre les lots du concours estival du vendredi soir

Félicitations à nos jeunes qui sont repartis chacun avec un bon d'achat de 40€ Intersport. Tous les participants sont repartis avec un lot lors de cette soirée.



Nous remercions nos sponsors : GAEC le Petit Mas, le tabac de l'Horloge, l'entreprise Teixeira ainsi que la municipalité pour le renouvellement de leur collaboration.

Notre assemblée générale s'est conclue par un repas convivial au Relais de Gintrac.

Si les conditions sanitaires le permettent, le Cochonnet miersois vous conviera à un repas « Choucroute » et soirée dansante à la salle des fêtes de Montvalent le 29 janvier 2022.

(Réservation auprès de Dominique : 06.71.04.36.00 ou Lucien : 06.32.07.72.08 avant le 21 janvier 2022. N'oubliez pas votre Pass sanitaire !)

Le président ainsi que tout le club, vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année !

Une exploration souterraine

Le dimanche 6 juin 2021, 4 spéléologues se sont retrouvés pour marquer symboliquement l'aboutissement fructueux des deux dernières années de recherches. Ils ont effectué humainement l'exploration du gouffre du Bief. Ce voyage dans les entrailles du causse de Miers aura nécessité plusieurs heures de progression souterraine.

L'aventure avait commencé quelques années avant, un long chantier de recherches et de désobstruction mené par un petit groupe de spéléologues, aboutissait alors à la découverte d'une très vaste rivière souterraine.

L'exploration du gouffre du bief avait alors rapidement amené les spéléologues à plusieurs kilomètres du point de départ, en direction du cœur du plateau de Padirac.

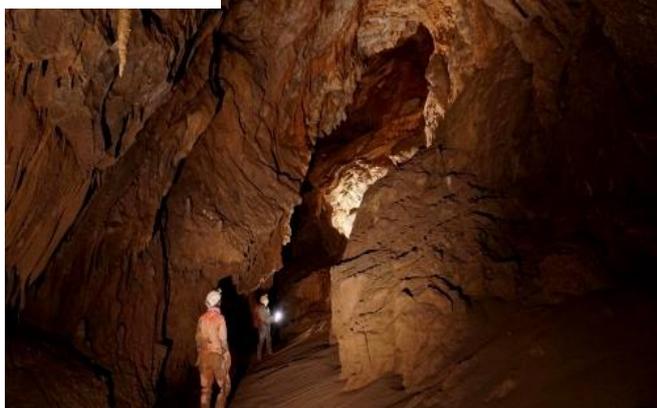
Ce fut le début d'une longue quête semée d'embûches. Il fallut, pendant plus d'un an, à raison d'une journée de travail par semaine, vider la cavité de son remplissage, élargir des passages étroits, avant de découvrir une galerie fossile et par la suite de jolies verticales et de transpercer le plafond de la galerie donnant sur de nombreux passages aquatiques nécessitant dans un premier temps des traversées à la nage et par la suite en canoë.

Maintenant l'objectif principal de l'équipe est de réaliser la topographie de la galerie fossile et de faire des recherches sur l'amont de celle-ci, qui laisse prévoir encore de belles découvertes.

Je remercie vivement Tristan, Kévin, Quentin ainsi que Marie et Chrystèle pour la logistique de surface.

Christian Boudsocq

La galerie du vent



La galerie fossile

Flint's Lot et l'Archéosite des Feux

Le 30 septembre avait lieu l'inauguration des nouvelles infrastructures de l'Archéosite des Feux en présence de Hélène Hargitai, sous-préfète de l'arrondissement de Gourdon, Huguette Tiegna, députée du Lot, Raphaël Daubet, président de Cauvaldor, Caroline Mey-Fau, maire de Miers et conseillère départementale, Christophe Proença, conseiller départemental et représentant du Parc naturel régional des Causses du Quercy et Patrick Vialle, président de l'association Flint's Lot, gestionnaire du site avec Delhia Chabanne.

A la clé de cette extension : plus de confort pour le public, des espaces de médiation et d'animations

supplémentaires, la possibilité d'augmenter l'amplitude d'ouverture du site. De belles perspectives en termes de visibilité et de fréquentation pour ce patrimoine préhistorique lotois.

Cette inauguration fut un succès et nous remercions les Miersoises et Miersois présents ce jour-là, ainsi que ceux qui apportent leur soutien à ce projet.



Le cabinet de préhistoire



Espace muséal et ateliers interactifs

Les Ailes du Causse lotois



Voici quelques petites nouvelles de notre club "les Ailes du Causse lotois". En début d'année et suivant les recommandations sanitaires en 2022, nous proposerons quelques projets à réaliser.

Afin de faire découvrir notre activité à tous, petits et grands seront conviés sur notre beau site du Pech de Rhodes.

Les Ailes du Causse Lotois souhaite à toutes les Miersoises et Miersois de belles fêtes de fin d'année.

Le Président, Pierre Larribe

L'association des parents d'élèves du RPI l'Etoile

L'année scolaire 2020-2021 a été compliquée pour les associations et malheureusement l'APE, a elle aussi subi de plein fouet l'impossibilité de réaliser tous les projets qu'elle aurait voulu à cause de la crise sanitaire. Les membres et amis de l'association ont porté tout de même deux projets publics : la vente de masques en tissus et la participation à l'organisation du spectacle « DEBOUT » à Rocamadour, organisée par Lot arts vivants. Ces projets, et les subventions généreusement accordées par le département et les communes ont permis de réaliser un certain nombre pour les enfants. Ils ont pu profiter des divers abonnements à des revues pour certaines classes, d'autres sont allés au cinéma,

au théâtre ou bien ont profité d'une sortie culturelle au musée.

L'association des parents d'élèves participe aussi avec le SIVU à la prise en charge du paiement du transport en bus des enfants jusqu'à la piscine pour leur apprentissage de la natation.



Malheureusement, en juin 2021, nous n'avons pas pu conclure l'année scolaire par une kermesse, puisque la situation sanitaire restait sensible et les rassemblements de grande ampleur déconseillés. En septembre, un nouveau bureau a été élu, et déjà des projets sont lancés.



Nous aurions aimé vous accueillir pour un marché de Noël, mais le protocole sanitaire nous bloque. Mais puisque les enfants ont réalisé de beaux objets avec leurs maîtresses, et que le pâtissier de Miers a fabriqué bénévolement de délicieux sablés, nous avons tenu un petit stand de vente devant l'école d'Alvignac le vendredi 17 décembre

Dans notre élan positif pour cette année à venir, nous évoquons déjà de nouvelles idées pour vous retrouver. Quelle merveilleuse pensée que d'imaginer finir le mois de juin par une belle kermesse pour nos enfants. En attendant de se revoir nous vous remercions de votre investissement et vos contributions à petite et grande échelle pour notre association et au final pour les enfants.

Le but de l'APE est de créer du lien entre habitants, écoles, parents, enfants. Dans des moments où la distance est de rigueur, la vie associative reprend tout son sens et ne doit pas perdre vigueur. A très bientôt et prenez soin de vous.

Société de chasse

La société de chasse Miers Padirac Le Cayrou termine l'année 2021 avec de nombreux points positifs. Le nombre de sangliers est en nette augmentation depuis maintenant plusieurs saisons. Avec une équipe qui se voit rajeunie et remplie d'envies, nous faisons tout notre possible afin d'en réduire le nombre et limiter les dégâts dans les cultures.

Le plan de chasse du chevreuil touche également à sa fin. En ce qui concerne le petit gibier, un lâcher de faisans a été effectué début octobre.

La société vous annonce qu'en raison de la crise sanitaire, le quine ne s'effectuera pas en 2022.

Nous espérons effectuer d'autres manifestations afin de pouvoir nous réunir et passer de bons moments.

Nous souhaitons donc tous nos meilleurs vœux pour l'année 2022 à l'ensemble du village et remercions les personnes nous laissant le droit de pouvoir exercer notre passion.

Merci et bonnes fêtes de fin d'année !

Le président